

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 18 ET 19 DECEMBRE 2023**Point 3.1.2 de l'ordre du jour****Crédit pour la réfection des sols et vestiaires
des bâtiments Frêne, Bouleau et Erable du site de la Condémine****1. Introduction**

Les travaux de construction des bâtiments Frêne, Bouleau et Erable du site scolaire de la Condémine, réalisés entre 2011 et 2013, ont permis une remise des locaux aux utilisateurs au mois de juin 2013.

**2. Contexte du projet**

Les choix des différents revêtements - sols, murs et plafonds - et des matériaux ont été validés en séances de commission de bâtisse lors de la construction. Le choix des sols s'est porté sur la réalisation d'une chape brute anhydrite (mortier fluide autonivelant à base de sulfate naturel de calcium) avec une peinture de protection contre la poussière et les taches, pour des raisons de coûts et des possibilités de réaliser de grandes surfaces sans joints de dilatation.

Toutefois, après quelques mois d'utilisation, les premières fissures sont apparues, avec pour conséquence une détérioration de la chape et l'apparition de trous à certains endroits.

Il existe un risque réel d'aggravation des dommages si aucune intervention n'est effectuée. En effet, les fissures peuvent encore s'agrandir et les bords risquent de se fragiliser et s'effriter. Un simple remplissage avec un joint mastic ne suffirait pas à pérenniser les réparations. Les cavités ponctuelles situées aux endroits les plus utilisés et les plus fragiles risquent de s'étendre et ainsi d'augmenter les risques de chute et d'accident. De plus, la qualité et la bienfacture des travaux de nettoyage des sols par les concierges risquent d'être remise en cause. L'aspect esthétique sera ainsi également corrigé.

Malgré ces problématiques, la durabilité et les qualités statiques des chapes ne sont pas remises en cause et ces dernières ne devront ainsi pas être démontées.

Plusieurs séances et échanges ont eu lieu avec les responsables de ces travaux depuis la constatation des détériorations. Des réfections ponctuelles ont été réalisées ces dernières années, sans résoudre complètement la problématique. Le litige avec l'entreprise qui a réalisé les travaux a duré pendant de nombreuses années.



3. Travaux à réaliser

3.1 Description des travaux

Les travaux de réfection des sols, qui seront réalisés en plusieurs étapes pour éviter la fermeture des classes, consisteront à poncer le revêtement actuel, colmater et souder les fissures pour les stabiliser et appliquer une couche pour consolider la surface.

Le nouveau revêtement de sol, comprenant des plaques en caoutchouc ou du linoléum, pourra ensuite être posé. Les portes d'accès devront être ajustées en hauteur par rapport au futur revêtement.

Les surfaces concernées par les travaux sont les suivantes :

- Frêne : 2'074 m²
- Bouleau : 445 m²
- Erable : 960 m²
- **Total : 3'479 m²**

En outre, le revêtement des murs de séparation des douches des vestiaires de la salle de gymnastique se détache à plusieurs endroits. Celui-ci sera donc remplacé par du carrelage résistant mieux aux chocs et à l'humidité.

Enfin, les salles des logopédistes du bâtiment Erable seront dotées de bancs, de crochets à habits et de porte-parapluies.

3.2 Planification

Demande de crédit au Conseil général	Décembre 2023
Préparation et attribution du mandat	Janvier à avril 2024
Appels d'offres entreprises	Mai à juin 2024
Travaux en plusieurs étapes	Dès juillet 2024

3.3 Coûts des travaux

Le montant des travaux se base sur une estimation avec un degré de précision à +/- 15%, soit :

Travaux revêtement de sols	Fr.	700'000.00
Aménagement et réfection vestiaires	Fr.	30'000.00
Total HT	Fr.	730'000.00
TVA 8.1%	Fr.	59'130.00
Total TTC	Fr.	789'130.00

4. Crédit demandé

Travaux	Fr.	789'130.00
Honoraires	Fr.	79'000.00
Divers et imprévus (10%)	Fr.	70'000.00
Fonds culture et embellissement 1%	Fr.	9'380.00
Fonds énergie 1%	Fr.	9'380.00
Total investissement, TVA 8,1% comprise	Fr.	956'890.00
Crédit total demandé arrondi à	Fr.	957'000.00

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 957'000.00 pour la réfection des sols et vestiaires des bâtiments Frêne, Bouleau et Erable du site de la Condemine.

Financement : Par emprunt de Fr. 957'000.00 auprès d'un organisme financier

Amortissement : 3 % par année, dès 2025

Intérêts : 3 % par année (taux indicatif)

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

Jacques Morand

Raoul Girard